



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20231114-2023111404-DE

n° d'enregistrement ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2023111404

Date de la
convocation
10.11.2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
10.11.2023

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Yann GOLLION, Sylvie VUILLET, Dominique BAUDOIN, Jonathan RÉMÉNÉ, Ilona BERNY-VILFROY, Christian AMEUR.

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 14

Absente donnant pouvoir: Gilberte BADAIRE à Sylvie VUILLET, Aurélia BLOT à Florence BONDUEL, Aurélie DAUBIN à Jean-Claude TONDU, François DAUBIN à Christian AMEUR, Catherine FOUCAULT à Christian TOUSSAINT.

Absente excusée: Sophie THIRET épouse ALLION.

Dispositif argent de poche

Délibération
2023111404

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Ce dispositif, appelé « chantiers et stages à caractère éducatif », permet à des jeunes âgés de 16 à 21 ans de se voir confier une mission encadrée et indemnisée au bénéfice de la collectivité pendant la période des vacances scolaires.

Les tâches qu'ils réalisent ainsi participent à l'amélioration de leur cadre de vie et à la découverte du monde professionnel

Intervention par créneaux de 3h par jour indemnisée à hauteur de 16 € avec exonération des charges sociales (agrément de la collectivité par la DRAJES label Ville Vie Vacances),

Etant entendu l'avis de la commission municipale enfance réunie le 08.11.2023,
Etant entendu l'accord de principe du responsable du service technique « Voirie-espaces verts-entretien des bâtiments »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Décide d'engager les démarches pour intégrer la collectivité dans ce dispositif au profit du service TECHNIQUE « Voirie-espaces verts-entretien des bâtiments ».

De réserver ce recrutement aux jeunes de 16-17ans sur une durée maximum de 4 semaines durant l'été pour des petits travaux notamment de peinture et désherbage.


Dit qu'un budget de 840 € annuel est alloué à ce dispositif.

Le Maire,

Florence BONDUEL



Le Secrétaire de séance,

Yann GOLLION,
Conseiller municipal.


Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>